

Plan 4a

Département de la Saône et Loire

Commune de SALORNAY SUR GUYE

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 4.b

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal :

Le :

Le Maire :

Les périmètres de réciprocité agricole sont reportés à titre d'information, ils sont évolutifs (donnée 2013).

Dernière modification : 06.03.2015 - Echelle 1/5000



16 place Madeleine - 21 200 BEAUNE

Légende :

- Limite parcellaire
- Bâti
- Hydrographie
- Mairie
- Cimetière
- Exploitations agricoles et périmètres de réciprocité agricole
- Emplacements réservés
- En application de l'article L123-1-5 16° : 75 % des logements créés devront être aidés.
- Règle architecturale particulière : implantation obligatoire sur limite d'emprise publique.
- Servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection rapprochée satellite (hameau d'Ang oin)
- Périmètre de protection éloignée
- Zonage :**
- Ua : zone urbaine, centre ancien, bâti très caractéristique
- Ub : zone urbaine, centre ancien,
- Uc : zone urbaine, habitat pavillonnaire,
- Ue : zone urbaine, équipements collectifs,
- Ux : zone urbaine, activités,
- Uj : zone urbaine, jardins,
- 1AU : zone à urbaniser, habitat,
- 2AUx : zone à urbaniser à long terme, activités,
- A : zone agricole,
- Aa : zone agricole protégée,
- Nf : zone naturelle forestière,
- Ni : zone naturelle destinée aux activités de loisirs
- Ni : zone naturelle inondable.
- Panneaux d'entrée d'agglomération

